



L'agence a-t-elle le droit de remettre le bien en vente après le

Par **Fifille**, le **23/06/2008** à **19:07**

Bonsoir, Nous avons signé un compromis de vente chez le notaire le 31 mai dernier et normalement la vente sera pour la première semaine d'août. Aujourd'hui, je m'aperçois que l'annonce de l'agence sur le site de *Résidence Secondaire* est toujours d'actualité mais de plus une autre annonce de cette même maison se situe sur le site de l'agence *Provence Invest Immo* et avec un prix beaucoup plus élevé et beaucoup de vues.

Ont-ils le droit de remettre ou de laisser mon Bien (enfin presque le mien) sur le site internet ? Peut-être d'autres personnes vont vouloir la visiter et ...

Comment cela va-t-il se passer chez le notaire... 2 ventes???

Merci de me répondre, je suis un peu angoissée.

Cordialement.